VOUVRY l'info

Numéro 21 Octobre 2011

Editorial

L'avez-vous remarqué ? La dernière édition à peine digérée... voilà qu'un nouveau numéro de Vouvry l'info débarque dans votre boîte aux lettres. Erreur ? Surinformation ? Boulimie d'écriture à la commission d'information? Pas vraiment : juste une saine évolution afin de mieux répondre à la demande de notre population.
Signe des temps, le changement est désormais la seule constante acceptée dans notre monde à vitesse démultipliée. Vouvry l'info se faisait rare, ne collait plus vraiment à l'actualité. Articles trop lourds à lire, style pas très aéré et peu dynamique. Intervalles trop longs et irréguliers entre les parutions.
Autant de critiques que la commission a volontiers prises en considération. Elle collabore désormais avec une entreprise de communication locale. Avec un premier essai en juin dernier, jugé trop minimaliste cette fois. Voici donc une nouvelle mouture, toujours amenée à évoluer : votre magazine communal arborera une nouvelle ligne graphique dès la prochaine édition.
Vous recevez désormais Vouvry l'info trimestriellement : à fin septembre, décembre, mars et juin. Des articles plus pertinents, de nouveaux reportages, des portraits croisés de PME qui forment le tissu économique de notre village, et toujours les principales informations de l'administration communale. En parallèle, le site internet www.vouvry.ch offrira prochainement de nouvelles possibilités d'interaction, un premier pas vers le guichet virtuel.
Vouvry l'info se veut un lien entre les autorités et la population vouvryenne. Dans cet esprit d'échange, la commission d'information se réjouit de recevoir toute suggestion, idée ou critique de votre part. Vous pouvez vous exprimer par email vouvry-info@vouvry.ch ou en contactant directement un membre de la commission.
Dans l'intervalle et au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons une belle lecture et un excellent automne.

David Voltolini

Les travaux du nouveau local du feu ont démarré
page 2

La piscine de Vouvry fête ses 40 ans
page 4

Nouvelle salle de spectacle pour la Maison des Jeunes
page 5

Elections fédérales : mode d'emploi
page 8

La construction du nouveau local du feu a enfin démarré !

Construction : Plusieurs fois reportés, les travaux du nouveau local du feu ont finalement débuté. Situé à l'entrée du village, le bâtiment servira aux corps de sapeurs-pompiers de Vionnaz, Port-Valais, St-Gingolph et Vouvry. Il sera opérationnel en 2012.

Après de nombreux rebondissements, le premier coup de pioche pour la construction du nouveau local du feu a été donné début septembre. Sise à l'entrée sud du village, au lieu-dit «Les Grands Prés », la nouvelle entité intercommunale fera office de centre de secours et d'intervention pour les communes de Vouvry, de Vionnaz, de Port-Valais et St-Gingolph. Le local, d'une surface au sol d'environ 45 x 25 mètres, prendra la forme d'une halle industrielle. Il abritera véhicules, matériel d'intervention et infrastructures pour l'entretien du matériel. Le futur Centre de secours et incendie du Haut-Lac sera également en charge de la formation et la gestion administrative. Il sera opérationnel en 2012.

Rebondissements

Il aura fallu un certain nombre d'années pour que le projet aboutisse. En 2003, à la demande de l'Etat-major des sapeurs-pompiers, une commission ad hoc est constituée pour préparer le projet alors prévu « En Velettes». En automne 2008, le crédit d'investissement net de 2.4 millions après déductions des subsides cantonaux est accepté par l'assemble primaire. La construction est alors prévue lors des exercices 2009 et 2010. Ces délais ne pourront toutefois pas être respectés. En juillet 2009, le canton préavise défavorablement la demande d'autorisation de construire. Selon la carte encore indicative des dangers d'inondations, l'objet est en effet situé en zone d'inondation du Rhône avec une hauteur d'eau prévisionnelle de 2 mètres.

Nouvel emplacement

Après étude des parcelles disponibles, un nouvel emplacement répondant aux critères cantonaux de construction des locaux du feu est proposé aux instances cantonales compétentes qui préavisent favorablement cette variante. Le bâtiment sera implanté sur une parcelle adjacente à la zone industrielle des Grands Prés. Ce terrain étant classé en zone d'intérêt public C destinée aux jardins familiaux, une modification partielle du plan d'affectation des zones est soumise à l'Assemblée primaire, puis homologuée par l'Etat du Valais. Après homologation de la nouvelle zone, le dossier de demande de construction est finalisé durant l'été 2010. Mais quelques jours avant l'envoi du dossier au canton en septembre 2010, le Conseil communal de Vouvry est alors interpellé par le service du projet de correction du Rhône R3.

Nouvelle opposition du canton

Invité en séance du Conseil communal, le responsable du projet de la troisième correction du Rhône, le même service cantonal qui a préavisé favorablement le projet une année plus tôt, apprend à la commune que suite à de nouvelles simulations d'inondations et après mise à jour de relevés altimétriques du territoire, la côte d'inondation jusqu'ici estimée à moins de 2 mètres aux Grand Prés, donc de faible danger, est maintenant de plus de 4.5 mètres. Le futur local est en zone rouge de danger.

Maintien du local à l'endroit prévu

Le Conseil communal décide en septembre 2010 de maintenir la construction de l'objet à l'emplacement prévu en l'absence d'autres solutions réalisables. Après négociations avec les instances cantonales, les mesures d'organisation et de logistiques proposées par les autorités de Vouvry permettent de débloquer le dossier et de poursuivre la procédure. Ces mesures doivent assurer une intervention même lors de crues extrêmes du Rhône, ceci en évacuant les véhicules dans une zone réservée située au-dessus du niveau d'inondation. Les exercices d'évacuation réalisés en juin dernier sont entre autres une de ces mesures. Finalement, en juin de cette année la demande d'autorisation de construire est acceptée, et les travaux peuvent débuter. Les sapeurs pompiers prendront place dans la nouvelle structure dès l'automne 2012.

CHECK-LIST INCENDIE
Contrôle périodique des maisons individuelles contre les

Vous êtes propriétaire ou locataire d'une maison individuelle, cette liste d'autocontrôle (check-list) vous concerne.

Conformément aux bases légales en vigueur ;
pour les maisons individuelles à un ou deux niveaux, les contrôles périodiques sont effectués par le propriétaire selon le principe de l'autocontrôle, sur la base d'une check-list.

La sécurité contre l'incendie est l'affaire de tous! Agissez en personne responsable en répondant aux questions posées dans cette liste et, si nécessaire, prenez les mesures qui s'imposent.

Un comportement adéquat en cas d'incendie est également décisif pour la protection des personnes et des biens. Trop souvent les sapeurs-pompiers ne sont alertés qu'après de vaines tentatives d'extinction. De précieuses minutes sont ainsi perdues.

Lorsqu'un incendie éclate, appliquez le principe :

1. ALARMER
- Alarmez les sapeurs-pompiers au numéro 118.
- Avertissez les personnes en danger.

2. SAUVER
- Evacuez les personnes et les animaux du local en feu.
- Fermez les fenêtres et les portes, puis quittez les lieux par les voies d'évacuation.
- Si la cage d'escaliers est enfumée, restez dans l'appartement, devant la fenêtre, et attendez l'arrivée des sapeurs-pompiers.

3. ÉTEINDRE
- Luttez contre le feu avec des moyens appropriés.
- Guidez les sapeurs-pompiers à leur arrivée.

Si vous pouvez toujours répondre OUI à cette check-list, vous avez déjà pris une grande partie des précautions nécessaires.

En cas de doute ou de question particulière concernant vos installations, n'hésitez pas à contacter le chargé communal de sécurité, Monsieur Daniel Pittet au 024 482 12 03.

La check-list annexée est également disponible sur le site de la commune : www.vouvry.ch sous la rubrique «Publications-Prévention incendie».

La Commission de la sécurité, du feu et des bâtiments communaux.

Installations de chauffage et locaux annexes Un expert a-t-il contrôlé le local et les installations de chauffage mazout/gaz/bois? Si oui, une vignette l'attestant est placée sur votre appareil de chauffage.	**OUI**	**NON**
Avez-vous une distance suffisante entre la cheminée et les objets combustibles?		
Avez-vous une grille métallique devant le foyer de salon pour éviter la projection d'étincelles?		
Les locaux de chauffage et citerne sont-ils débarrassés des matériaux combustibles étrangers à l'installation.		
Avez-vous de l'ordre dans les locaux annexes (garage, grenier, chaufferie, cave, escalier, etc)?		
Avez-vous annoncé votre nouvelle installation de chauffage à l'administration communale et au Maître ramoneur (en cas d'installation remplacée) ?		
Installations d'extinction Est-ce que l'extincteur est fixé au mur et révisé tous les trois ans?	**OUI**	**NON**
Ou possédez-vous un poste incendie d'un modèle reconnu par l'OCF?		
Garages pour véhicules à moteur Une porte résistant au feu (EI 30) avec ferme porte mécanique est-elle installée entre le garage et l'habitation?	**OUI**	**NON**
Appareils ménagers Etes-vous conscient du danger potentiel des cuisinières, radiateurs, soufflants, réchauds, fers à repasser qui produisent de la chaleur? Eteignez-vous la TV, radio, machine à café etc. toujours par l'interrupteur principal? Faites-vous réparer vos installations et appareils défectueux immédiatement par un spécialiste?	**OUI**	**NON**
Bougies / Sapin de Noël Eteignez-vous toujours les bougies quand vous quittez la pièce? Les bougies sont-elles bien fixées sur des bougeoirs non inflammables ? Votre sapin de Noël est-il bien fixé sur une base solide et a-t-il suffisamment d'eau? Respectez-vous une distance de 30 cm entre les bougies et les matériaux combustibles? Avant d'installer des guirlandes lumineuses, vérifiez-vous leur état et lisez-vous le mode d'emploi?	**OUI**	**NON**
Grils et réchauds Votre gril est-il posé de façon stable sur une surface incombustible à une distance adéquate des matériaux combustibles? Avec le gril à charbon, utilisez-vous un allumeur au lieu du liquide d'allumage dangereux? Entreposez-vous les bouteilles à gaz à l'extérieur du bâtiment?	**OUI**	**NON**
Utilisez-vous un gel comme combustible plutôt que de l'alcool à brûler qui est particulièrement dangereux pour vos réchauds?		
Cigarette / Mégots / Cendres Renoncez-vous à fumer au lit et ne jetez-vous jamais négligemment les mégots? Evacuez-vous les cendres/mégots dans un récipient incombustible?	**OUI**	**NON**
Ramenez-vous les piles usagées chez votre fournisseur? (Les jeter à la poubelle peut être dangereux!)		
Enfants Les allumettes et briquets sont-ils rangés hors de portée des enfants? Savez-vous que les enfants doivent apprendre, sous la surveillance des adultes, à être prudent avec le feu?	**OUI**	**NON**
Utilisation particulière en tant qu'atelier de menuiserie, mécanique, peinture etc Lors de travaux à l'intérieur avec des liquides combustibles, ouvrez-vous les fenêtres et restez-vous à distance de toute source d'allumage?	**OUI**	**NON**
Dépôts: engrais, liquide inflammable, produits de nettoyage Vos produits sont-ils stockés de manière correcte?	**OUI**	**NON**
Comportement en cas d'incendie	**OUI**	**NON**
Connaissez-vous le comportement en cas d'incendie: Alarmer via le numéro de téléphone 118 – sauver – éteindre?		

La piscine de Vouvry souffle ses 40 bougies !

Anniversaire: fréquentée par les écoles et le grand public, la piscine couverte de Vouvry célèbre cette année ses 40 ans d'existence. L'occasion de revenir sur les événements qui ont conduit à sa naissance.

« La piscine a été créée en 1971 sous l'impulsion du Conseil municipal. Son but était clair : offrir la possibilité de savoir nager à tous les élèves qui terminent leur scolarité », se souvient Amédée Fracheboud, président actuel de l'association qui gère les lieux. La commune manquait alors cruellement de salles de sport. La natation était une belle alternative à cela. De cette impulsion est né le bâtiment qui abrite aujourd'hui encore une vingtaine d'appartements à la rue des Dents du Midi.

But aujourd'hui inchangé

Aujourd'hui, la piscine de Vouvry reste principalement au service des écoles et non sans un certain succès ! En plus des écoliers de Vouvry, le bassin couvert accueille chaque jour les élèves primaires et du cycle des communes de Port-Valais, St-Gingolph, Vionnaz, jusqu'à Chessel et Rennaz dans le canton de Vaud. Le grand public n'est pas en reste. Nombreux sont les nageurs en herbe ou confirmés qui viennent se dégourdir dans le bassin de 25 mètres.

Projet de rénovation en discussion

A noter que si depuis sa création il y a 40 ans, la piscine n'a subi que très peu de modifications (uniquement des travaux d'entretien courant), l'association travaille aujourd'hui à un important projet de réaménagement des lieux. Ce dernier vise principalement à améliorer la consommation d'énergie du bâtiment, à créer un accès facilité aux vestiaires ou à moderniser le bassin. Des discussions sont en cours avec le Conseil municipal.

Piscine couverte de Vouvry, horaires d'ouverture : lundi 17h-21h30, mardi 17h-21h30, mercredi 14h-21h30, jeudi 15h -21h30, vendredi 17h-21h, samedi fermée, dimanche 8h-12h.
Renseignements : 024 481 19 33

Association de la piscine couverte de Vouvry

Bon pour 1 habitant(e) de la commune (+ 1 accompagnant(e) de son choix)
A découper et remettre à l'entrée avec présentation de la carte d'identité
Valable jusqu'en septembre 2012

La Maison des Jeunes à Vouvry accueillera prochainement une nouvelle salle de spectacle !

Construction : ouverte à toutes et à tous, la nouvelle salle prendra place dans les combles du bâtiment à la rue de la Cimenterie. Les travaux d'aménagement ont démarré l'hiver dernier. Une recherche de fonds est en cours pour terminer le chantier.

Proche du nouveau Cycle d'orientation, la Maison des Jeunes de Vouvry pourra bientôt compter sur une nouvelle salle de spectacle et de rencontre. Un immense projet d'aménagement des combles de la bâtisse est en cours. Grâce au soutien de la commune de Vouvry et du Centre Régional Travail et Orientation de Monthey (CRTO), le chantier a ouvert ses portes l'hiver dernier. Dans le cadre d'un travail d'occupation des ouvriers du CRTO, les combles ont été vidées, isolées et traitées contre le feu. L'extérieur du bâtiment a été rafraîchi cet été. Des caméras de surveillance ont été posées pour assurer la sécurité des lieux.

Un lieu pour les jeunes et moins jeunes

« Notre désir est de faire savoir que cette maison est un lieu de rencontre, de culture et de loisirs non seulement pour les jeunes, qui restent notre priorité, mais aussi pour toute la population », souligne Christophe Allet, membre de l'association qui gère la Maison. A ce titre, les sociétés locales sont les bienvenues. Situé dans les combles, le nouvel espace d'une capacité de 30 à 50 personnes entend accueillir animations, spectacles, concerts ou réunions interculturelles de petite taille. Des activités pour lesquelles la salle Arthur-Parchet se révèle aujourd'hui parfois trop grande.

La recherche de fonds continue

Reste que le chantier n'est pas fini. L'association est toujours à la recherche de fonds pour financer l'aménagement intérieur, une cuisine, les installations électriques, du matériel technique pour la scène et un escalier de secours. Elle lance un appel à toute personne susceptible de l'aider. Le comité se veut enthousiaste. Selon lui, la proximité avec le nouveau Cycle d'Orientation est une bénédiction pour la maison qui va pouvoir mieux encore assumer sa mission.

Vers un nouveau nom ?

Dans l'élan de ce nouveau projet, l'association s'interroge aujourd'hui sur le nom même de « Maison des Jeunes ». Elle réfléchit à une nouvelle identité pour permettre à l'espace de mieux correspondre à sa vocation communautaire, interculturelle et intergénérationnelle. « Maison des jeunes, ce n'est qu'un des aspects de sa mission et du travail accompli par l'animatrice qui y travaille !» explique Christophe Allet. Le comité invite la population qui le souhaite à lui faire part de ses idées de nouveaux noms pour la Maison des Jeunes. Des visites sont également possibles pour les personnes intéressées par le projet.

Les travaux de rafraîchissement des façades allaient bon train cet été

Contact Maison des Jeunes:
Sarah Sakijha, animatrice, 079 821 64 33 ou par mail : mdjvouvry@bluewin.ch
Dons pour la transformation du bâtiment : Association Maison des Jeunes, 1896 Vouvry,
Compte no : CH62 8058 8000 0042 4820 9, Banque Raiffeisen - 1896 Vouvry

Aller à La Découverte

Petite enfance : une quinzaine d'enfants se sont retrouvés à La Découverte lors de la première ouverture de la rentrée le 6 septembre dernier. La Découverte, un lieu de rencontre gratuit pour tous les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un parent. Immersion le temps d'une matinée.

Née d'un projet initié par la commission sociale de Vouvry, La Découverte a ouvert ses portes en octobre 2003 à la Maison des Jeunes. En 2008, elle s'est installée dans la Villa Curdy, à côté de la Maison de commune. Lieu de rencontre gratuit inspiré des Maisons Vertes de Françoise Dolto, l'espace accueille des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte. Il a deux buts: socialiser des enfants en âge préscolaire et permettre aux parents de se rencontrer. La structure, gérée par des professionnelles de la petite enfance, ouvre une fois par semaine: le mardi de 9h00 à 11h15. Aucune réservation n'est nécessaire.

Une quinzaine d'enfants à la rentrée

A leur arrivée, les enfants collent une pomme avec leur nom sur un tableau décoré d'un arbre. «Comme ça nous savons quels sont les enfants qui sont dans la structure», nous explique Eve-Lyne responsable de l'accueil. «Aujourd'hui (6 septembre ndlr.), c'est la première ouverture de la rentrée et nous espérons que les parents ne nous auront pas oublié !» Au final, ce seront 11 parents et une quinzaine de bambins qui viendront partager un moment dans un joyeux brouhaha. Les petits peuvent aussi venir avec leur grand-parent ou leur papa ! A La Découverte, les enfants rencontrent, jouent, dialoguent avec d'autres enfants, leur parent ou d'autres adultes. Ils apprennent à vivre de nouvelles relations et font des expériences d'autonomie sécurisées en présence de leur parent.

Motivations diverses

Les motivations sont diverses. Une maman confie: «mon fils de deux ans a, d'après le pédiatre, des retards de langage, peut-être que le contact avec d'autres enfants lui sera bénéfique». «J'habite à l'écart du village, sans voisinage, renchérit une autre, le fait de venir ici permet à mes enfants de rencontrer des petits copains et à moi d'échanger avec d'autres mamans». Cette autre maman habitant depuis peu à Vouvry explique que «c'est un bon moyen de créer des contacts». Une autre ajoute enfin «qu'il est bon parfois de partager un souci sur le comportement de son enfant avec quelqu'un d'autre. Souvent, cela permet de relativiser les problèmes ». Les unes sont des habituées, les autres ont appris l'existence de cette structure par le biais d'un tout-ménage, lors du contrôle des nourrissons ou après discussion avec une amie.

Accueillants à l'écoute

Les accueillants ne sont ni des animateurs ni des thérapeutes. Ils sont à l'écoute des parents et des enfants. Ils sont ouverts au dialogue et veillent à créer un climat chaleureux, propice à la communication. «Nous ne sommes pas là pour relever les problèmes que rencontre tel ou tel enfant», explique l'une des responsables. «Si les parents nous questionnent sur le comportement de leurs enfants nous les encourageons à consulter leur pédiatre ou tout autre service adéquat. Il ne faut pas confondre l'accueil fait ici avec les consultations des spécialistes qui ont une approche plus personnelle et médicale ». A noter enfin que La Découverte collabore également avec L'Envol, structure identique qui fonctionne à Monthey, ainsi qu'avec Le Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent à Monthey qui offre une supervision régulière.

LA DECOUVERTE
Villa Curdy,
Vouvry
Mardi 09h00 à 11h15

L'ENVOL
Rue Monthéolo 9,
Monthey
Lundi 15h00 à 18h00
Jeudi 09h00 à 11h30

Rappels concernant l'AVS

Cotisations des personnes sans activité lucrative :
Toute personne sans activité lucrative, et qui par conséquent ne cotise pas à l'AVS sur la base d'un revenu, est tenue de s'affilier personnellement. L'obligation court entre le 1er janvier suivant le 20ème anniversaire et la fin du mois des 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Sont particulièrement concernés les étudiants, les personnes veuves ou divorcées sans activité salariée ou indépendante, les bénéficiaires de l'AI ou d'indemnités journalières de l'assurance-maladie, les chômeurs en fin de droits ainsi que les personnes en préretraite et leur conjoint.

La fortune, à laquelle est ajouté le revenu acquis sous forme de rente multiplié par 20, détermine le montant de la cotisation. Les personnes mariées en sont exemptées si leur conjoint exerce une activité et verse une cotisation minimale de Fr. 950.--. Les cotisations versées par un des 2 conjoints sont en effet aussi valables pour l'autre. De même, il est tenu compte, sur la base de justificatifs, des cotisations retenues pour des emplois temporaires tels que les jobs d'été pour étudiants.

Rentes AVS :
Les rentes AVS sont servies dès le mois qui suit le 64ème anniversaire pour les femmes, respectivement le 65ème pour les hommes. Il est pour cela indispensable de déposer une demande sur formulaire ad hoc. Il est conseillé de déposer sa demande 3 à 4 mois avant le début du droit, afin d'éviter un éventuel retard de la ou des premières rentes.

Anticipation un / deux ans :
Il est impératif de déposer sa demande au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel est atteint l'âge correspondant.

Renseignements :
Agence AVS 024 482 12 14 / office@vouvry.ch / www.avs-ai.info / www.avs.vs.ch
Les formulaires peuvent être téléchargés sur www.avs.vs.ch

Bénévoles recherchés pour la livraison de repas à domicile

L'association Aide-bénévole a pour but de dynamiser et de promouvoir l'action sociale bénévole au sein de la commune. Son action est soutenue par des membres cotisants. Elle bénéficie également d'une subvention de la Loterie Romande. Sa principale activité est la livraison de repas à domicile. Elle assure également, dans la mesure du possible, les transports à l'hôpital ou chez le médecin, lorsque la maladie ou le handicap rendent inutilisables les transports publics (afin d'éviter tout abus, ces services font l'objet d'une contribution financière). Aujourd'hui, l'association manque cruellement de bénévoles pour assurer ces déplacements. Elle se voit donc contrainte de répondre négativement à de nombreuses demandes. Si elle n'arrive pas à trouver rapidement de nouveaux bénévoles, elle devra malheureusement renoncer à assurer la partie transport.

AIDE BENEVOLE

Sans bénévole, pas d'association! Votre aide est précieuse. Vous avez un peu de temps de libre ? L'envie d'aider les habitants de votre région ? L'équipe sera heureuse de vous accueillir et s'engage à respecter vos disponibilités. Pour tout renseignement, contacter le 076 395 98 58 ou Mme Maryke Bonjean, présidente de l'association.

Elections fédérales et votation: mode d'emploi

Le 23 octobre prochain, les citoyennes et citoyens valaisans seront appelés à renouveler la représentation cantonale au Conseil national et au Conseil des Etats. A la même date, le peuple devra se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la loi sur les établissements et institutions sanitaires.

Nous tenons à rendre attentif à l'importance de ces élections pour notre région. Ce n'est qu'avec une forte participation de ses citoyennes et citoyens que le Chablais valaisan pourra être à nouveau représenté à Berne. Nous ne pouvons donc qu'encourager chacune et chacun à profiter de la chance que nous avons de pouvoir nous exprimer, soit par correspondance, soit en se rendant au bureau de vote (voir horaires ci-dessous).

Toutefois, il ne suffit pas de voter, encore faut-il le faire correctement. En effet, à chaque scrutin, de nombreuses erreurs entraînent l'annulation d'un certain nombre de bulletins de vote. Nous vous indiquons ci-après les erreurs les plus fréquentes qu'il faut à tout prix éviter.

Il ne faut pas :
- oublier de signer la feuille de réexpédition (pour le vote par la poste ou au bureau communal) ou utiliser celle se rapportant à une autre votation
- poster vos votes dans une enveloppe de transmission autre que l'enveloppe officielle
- ne pas ou insuffisamment affranchir votre envoi postal, sans quoi votre envoi sera détruit par la poste et ne nous parviendra pas
- poster votre envoi trop tardivement (doit nous parvenir au plus tard le vendredi 21 octobre avant 17h00)
- déposer l'enveloppe de transmission dans la boîte à lettres de l'administration communale (une urne surveillée est à disposition au bureau communal pendant les heures d'ouverture, y compris le vendredi 21 octobre de 16h00 à 17h00)
- regrouper les votes de plusieurs citoyens dans la même enveloppe de transmission (chaque citoyen doit voter séparément)

Votre vote sera également nul si :
- le bulletin de vote ne se trouve pas dans l'enveloppe de vote officielle
- l'enveloppe de vote contient un bulletin concernant l'autre élection (ne pas croiser les bulletins)
- le bulletin de vote est rempli ou modifié autrement qu'à la main
- le bulletin de vote n'est pas un bulletin officiel
- si la même enveloppe renferme plusieurs bulletins qui ne sont pas identiques (le mieux : n'utiliser qu'un seul bulletin de vote pour chaque élection)
- si le bulletin de vote ne comporte aucun nom de candidats figurant sur les listes valablement déposées ou si tous les noms ont été biffés
- s'il n'y a aucun nom lisible ou s'il n'est pas possible de déterminer clairement votre volonté
- si le bulletin de vote contient des remarques portant atteinte à l'honneur ou est marqué de signes

Une des particularités de l'élection au Conseil national est la possibilité de mentionner 2 fois le nom d'un ou plusieurs candidats. Le bulletin de votre ne doit toutefois pas contenir plus de 7 noms au total. Les noms en trop seront biffés en commençant par ceux qui éventuellement figureraient au verso, puis de bas en haut.

Enfin, quelques renseignements pratiques :
L'urne pour le vote au bureau communal sera à disposition, dès que vous aurez reçu le matériel de vote :

du lundi au jeudi	**de 09h00 à 11h00 et de 16h30 à 17h30**
le vendredi	**de 09h00 à 11h00**
le vendredi 21 octobre 2011	**de 09h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00**

Pour ceux qui préfèrent voter au bureau de vote, celui-ci sera installé à la salle Arthur Parchet et ouvert comme suit:

le samedi 22 octobre 2011 de 19h00 à 20h00 et le dimanche 23 octobre 2011 de 10h00 à 11h30

Si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter : 024 482 12 12 - office@vouvry.ch

et surtout n'oubliez pas de voter.
Le secrétariat communal

Première Fête des Voisins en mai dernier à Vouvry !

Le 31 mai dernier, la commune de Vouvry a participé pour la première fois à la Fête des Voisins. Née à Paris en 2000, cette fête a déjà lieu dans une trentaine de villes suisses et un peu partout en Europe. L'idée : permettre à ceux qui le désirent de rencontrer leurs voisins, de partager avec eux un moment convivial, de tisser des liens. Malgré le temps maussade, nombreux sont ceux qui ont joué le jeu dans la commune. Alors à vos agendas ! La fête sera peut-être reconduite fin mai 2012 !

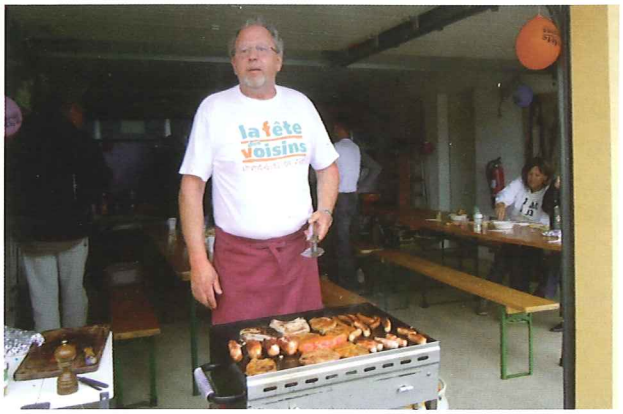

La Fête des Voisins a animé la rue de la Praise et le quartier des Crêtellets

APPRENDRE LE FRANCAIS

La Commission interculturelle de Vouvry et la Commission de l'intégration des étrangers de Monthey vous proposent des cours de français (pour les personnes parlant turc, serbo-croate, portugais, italien, espagnol, anglais, allemand, albanais et français).

Ces cours se donnent en journée ou en soirée à Vouvry et à Monthey à raison de 3 heures par semaine, de mi-septembre à mi-juin. Prix d'inscription: Fr. 200.– par année (Fr. 100.– payable à l'inscription). Lors de l'inscription, une première évaluation est faite afin de vous orienter au mieux vers le niveau correspondant.

Renseignements auprès du secrétariat de la Maison du Monde à Monthey : 024 475 77 70, info@maisondumonde.ch

CHALET DE CHAMOSSIN

Magnifiquement situé au-dessus de la plaine du Rhône, le chalet de Chamossin n'en constitue pas moins un problème du fait qu'il n'est pas occupé et souffre par conséquent d'un manque d'entretien. Cette situation a incité le Conseil communal à lui chercher une affectation. Cette démarche n'a pas abouti à une meilleure solution que de mettre le chalet à disposition d'une société locale ou d'un groupement constitué, à des conditions à discuter. Si cette solution devait échouer, il ne restera pas d'autre alternative que la mise en vente de la bâtisse, en l'état, sans énergie, sans eau potable et sans ouverture de route en hiver. En termes de surface les 2 variantes portent sur environ 1'400 m2, constructions comprises. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à l'administration communale : 024 482 12 14.

Les sociétés ou groupements intéressés ainsi que les éventuels acquéreurs voudront bien en informer l'Administration communale – Case postale 352 – 1896 Vouvry, par écrit avec la mention « Chamossin » sur l'enveloppe d'expédition, d'ici au 30 novembre 2011.

Des fleurs et des épines

Des fleurs pour....

Les autorités de Vouvry adressent leurs félicitations à tous les apprenti(e)s qui ont obtenu leur certificat. Elle profite également de cette occasion pour remercier les entreprises formatrices de la commune:

EMS Riond vert: assistante en soin et santé communataire, employé en intendance • Administration communale: employé de commerce • AISA Automation: polymécanicien et constructeur • Auberge de Vouvry: cuisinier, sommelier • Civitillo et fils Sàrl: charpentier, menuisier • Crèche de Vouvry: assistante socio-éducative • Frauchiger Ernest: boucher-charcutier • Garage Cornut: mécanicien, gestionnaire de commerce de détail • Jean-Carlo Cornut: installateur en chauffage • Pam Produits Alimentaires: gestionnaire de commerce de détail • Henzen Edgard: menusier • Kiosque de Vouvry: gestionnaire de commerce de détail • Joris Sàrl: peintre en carrosserie • Monte SA: menuisier • Sanaro: logisticien, employé de commerce • Garage Christen: mécanicien en machines agricoles • Gasser Charles: constructeur de route, maçon, employé de commerce • Planchamp Stéphane: boucher-charcutier • Parchet Marco: plâtrier-peintre • Parchet Frères: installations sanitaires • Sapin François: employé de commerce.

Des épines pour...

Soucieuse du bien-être de ses habitants et de sa jeunesse, la commune a développé sur son territoire de magnifiques espaces verts. Le parc Emilien Pot, celui de la place des Fêtes et la cour du Centre scolaire offrent à tous, mamans, enfants, promeneurs et écoliers, une surface et des chemins pour les jeux en plein air ou les balades. Hélas ! Ces lieux de loisirs sont régulièrement souillés par des détritus ou incivilités en tous genres.

Dans la cour du Centre scolaire

Un des murs du parc Emilien Pot

Fenêtres de l'Avent 2011

Comme chaque année, nous vous invitons à participer aux fenêtres de l'Avent.
Un soir convenu, vous illuminez l'une de vos fenêtres et la ferez briller, chaque soir, jusqu'à Noël.

Que vous résidiez dans une ruelle, un quartier résidentiel ou dans une grande bâtisse nous serons heureux de vous compter parmi nous !

Interessés? inscrivez-vous jusqu'au 19 novembre au 024 481 64 26 ou 079 959 32 71

La Commission Culturelle de Vouvry

La Bibliothèque municipale et scolaire de Vouvry vous propose....

Nouveautés livres: la sélection de notre bibliothècaire Catherine Glasser

« Allmen et les libellules » de Martin Suter

Allmen est un dandy de grand chemin, collectionneur d'art élégant, dilettante ayant dilapidé la fortune familiale mais encore suffisamment à l'aise pour ne pas travailler. Trop distingué pour ne rien faire malgré tout, ses occupations le portent vers le trafic d'œuvres d'art afin de maintenir son train de vie. Dans ses aventures, Allmen est secondé par Carlos, son majordome. Entre les deux hommes, un art de sous-entendu est le sel de leur complicité.

« Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire » de Jonas Jonasson

Le jour de ses cent ans, alors que tous les notables de la ville l'attendent pour célébrer l'événement, Allan s'échappe par la fenêtre de sa maison de retraite quelques minutes avant la fête. Ses plus belles charentaises aux pieds, le vieillard se rend à la gare routière, où il dérobe une valise dans l'espoir qu'elle contienne une paire de chaussures. Mais le bagage recèle un bien plus précieux chargement, et voilà comment Allan se retrouve poursuivi par la police et par une bande de malfrats. Commence alors une incroyable cavale à travers la Suède...

« Le Turquetto » de Metin Arditi

Né à Constantinople en 1519, Elie Soriano a émigré à Venise, troqué son nom par celui d'Elias Troyanos, fréquente les ateliers du Titien et fait une carrière exceptionnelle sous le nom de Turquetto : le petit turc, comme l'a surnommé le Titien. L'auteur retrace le destin mouvementé de cet artiste né juif en terre musulmane, nourri de foi chrétienne et traîné en justice pour hérésie. Ce roman à découvrir, rythmé et coloré, aborde les thèmes de la filiation, des influences religieuses, du rapport de l'art avec le pouvoir.

Retrouvez la liste complète des nouveautés livres directement dans votre bibliothèque.

A vos agendas...

Expositions :

L'ours et l'explorateur : (jeunesse)
Au travers de panneaux didactiques, partez à la découverte de l'ours polaire et des autres animaux qui peuplent l'Arctique.
-> jusqu'au 14 octobre.

50 ans d'Amnesty International : (adolescents et adultes)
Retour sur l'histoire de l'association humanitaire qui fête cette année ces 50 ans. L'occasion également de s'arrêter sur quelques-unes des affiches qui ont marqué l'action d'Amnesty International au fil du temps.
-> du 4 novembre au 2 décembre. Vernissage le 4 novembre à 17h en compagnie de Christiane Robin, membre d'Amnesty International.

Né pour lire :

Sensibiliser les parents à l'importance de dialoguer avec leurs jeunes enfants, de leur raconter des histoires et de découvrir des livres avec eux : c'est le but de l'action nationale Né pour Lire. La bibliothèque de Vouvry participe à cette opération et vous invite, parents, à venir avec votre enfant de 8 mois à 4 ans.
Rendez-vous les jeudis 27 octobre et 24 novembre de 09h30 à 10h30.

Bibliothèque municipale et scolaire de Vouvry :
Informations et renseignements : 024 481 66 35 / e-mail : bibliovouvry@bluewin.ch

Mémento octobre-décembre 2011

08 oct.	Tournoi national de scrabble
31 oct.	Halloween à Miex
4-6 et 10-12 nov.	Soirées théâtrales
20 nov.	Conférence publique du photographe Roland Clerc.
27 nov.	Fête de la Sainte-Cécile
28 nov.	Assemblées primaire et bourgeoisiale
2-4 déc.	Marché de Noël
10 déc.	Loto de la fanfare
17 déc.	Concours populaire de luge
23 déc.	Noël Joyeux du groupe scout
24 déc.	Messe de Noël à Riond-Vert

Les artistes et artisans de Vouvry exposent au Marché de Noël !

L'association des artistes et artisans de Vouvry « Art'ys-Vouvry » sera présente au Marché de Nöel de Vouvry pour exposer son savoir-faire. Poteries, peintures sur porcelaine, bijoux ou calendriers faits main sont quelques-uns des objets que le public pourra admirer à la Salle Arthur-Parchet les 2, 3 et 4 décembre prochain. Forte d'une vingtaine de membres, l'association est ouverte à de nouveaux adhérents. Renseignements auprès de Madame Jac-Line Hauser au 024 481 27 19 ou par mail : artys-vouvry@bluewin.ch

Exposition « Art'ys Vouvry » au Marché de Noël de Vouvry : salle Arthur-Parchet, du 2 au 4 décembre prochain, vendredi et samedi de 14 à 21 h. / dimanche de 11 à 18 h. Animation musicale assurée par « Lolo ».

Agenda Paroisse catholique

1er oct.	Fête paroissiale catholique et des jubilaires de mariage 17h30 : messe festive à l'église avec les jubilaires et tous les groupes de la paroisse 18h45 : apéro, buffet froid, raclettes, animations diverses à la salle Arthur-Parchet (attention, contrairement à ce qui est imprimé sur les affiches annuelles, tout a lieu le soir du 1er oct. !).
1 nov. 10h30	Messe de la Toussaint à l'église suivie immédiatement d'une célébration au cimetière.
5 nov. 17h30	Fête de la confirmation avec Mgr Norbert Brunner évêque de Sion
24 déc.	Messe de Noël 16h30: Célébration à Riond Vert avec toute la communauté de Vouvry 24h00: Messe de minuit à Vionnaz
25 déc. :	10h30 : Messe de Noël à Vouvry 17h00: Messe de Noël à Miex

Agenda Paroisse protestante

24 déc	22h00: Culte de la veille de Noël à l'Eglise de Port-Valais
25 déc.	10h00: Culte de Noël à la Chapelle de Riond Vert

Vouvry l'info no 22
parution fin décembre 2011

Articles bienvenus jusqu'à mi-novembre 2011

e-mail: vouvry-info@vouvry.ch

Les Vouvryens de l'extérieur désirant recevoir «VOUVRY l'info» peuvent contacter l'administration communale au 024 482 12 12

Une publication du Conseil communal de Vouvry
Equipe de rédaction – commission information et communication (David Voltolini, Markye Bonjean, Yves Lachat) et Mn Communication